

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 040-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.61

Déposée le : 03.03.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schneider (Biel/Bienne, UDC) (porte-parole)
Müller (Orvin, UDC)

Cosignataires : 1

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 697/2020 du 17 juin 2020
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Le rond-point du Taubenloch doit être maintenu

Le Conseil-exécutif est chargé de s'engager auprès des services nationaux compétents en vue de conserver le carrefour giratoire du Taubenloch, sur l'autoroute A16, après la fin des travaux. De son côté, le canton prend les mesures relevant de sa compétence aux fins de maintenir cet objet.

Développement :

Le tronçon de l'autoroute A16 entre Bienne (Champs-de-Boujean) et Tavannes fait l'objet de travaux complets d'assainissement depuis un an. Un carrefour giratoire à deux voies a été aménagé à la hauteur des Gorges du Taubenloch pour assurer la fluidité du trafic aux abords du chantier.

Depuis sa construction, ce carrefour exerce des effets positifs sur la circulation : les usagers de la route peuvent notamment tourner et repartir de la manière la plus simple en sens inverse, rendant inutile la traversée de la ville de Bienne, mais aussi des communes de Frinvilier et d'Orvin. En permettant au trafic de contourner en partie ces dernières, le giratoire du Taubenloch a trouvé sa place dans le réseau routier local.

Cela étant, cet objet n'est pas destiné à rester : il est prévu qu'il disparaisse au terme des travaux d'assainissement du tronçon. Toutefois, vu la meilleure fluidité du trafic, une telle mesure serait contre-productive : dès lors, il y a lieu de conserver ce rond-point.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif comprend la demande de la motionnaire. Le giratoire provisoire construit par l'Office fédéral des routes (OFROU) a beaucoup amélioré l'accès à l'autoroute, surtout pour les communes de Macolin et d'Evilard. Selon le canton, l'ouvrage fonctionne bien. Cela renforce la position qu'il défend depuis plusieurs années selon laquelle une jonction complète Bienne-Nord est appropriée et comporte des avantages.

L'OFROU a réalisé le giratoire provisoire afin que les véhicules puissent continuer à emprunter le Taubenloch pendant les différentes étapes des travaux de réfection de l'A16. A leur issue en 2024 ou 2025, selon les informations dont nous disposons aujourd'hui, l'OFROU le démolira.

La jonction complète Bienne-Nord a été approuvée par le Conseil fédéral en 1997 dans le cadre du projet général de la branche Est de l'A5. Le canton est compétent pour sa réalisation dans le cadre de l'achèvement du réseau. Un projet de jonction complète comportant un tunnel existe depuis plusieurs années. Ces dernières années, le canton a également élaboré une variante simplifiée avec un turbo-giratoire à peu près dix fois moins chère que la variante d'origine et proposé à l'OFROU de préparer un projet de mise à l'enquête pour cette solution. L'OFROU n'a encore pas pris de décision à ce sujet et souhaite attendre les résultats du processus de dialogue sur le contournement Ouest de Bienne par l'A5.

Dès que des décisions auront été prises sur la suite de la procédure pour le contournement Ouest, le Conseil-exécutif s'engagera auprès de la Confédération pour que le canton puisse poursuivre ses travaux et élaborer un projet définitif pour la variante avec giratoire et prochainement faire du giratoire provisoire un giratoire définitif. Par conséquent, le Conseil-exécutif soutient la motion et propose de l'adopter.

Destinataire
– Grand Conseil